



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Anesthésistes

Question écrite n° 1078

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation démographique de l'anesthésie-réanimation. En effet, si la désaffection des jeunes envers cette spécialité devait se poursuivre, de graves dysfonctionnements ne tarderaient pas de se manifester au sein de nombreuses structures hospitalières tant publiques que privées mettant en péril la sécurité des malades. Si la situation actuelle demeure encore convenable, il n'en demeure pas moins qu'un nombre non négligeable d'hôpitaux n'arrive pas à combler les postes d'anesthésiste vacants et que les SMUR et les SAMU, dont les médecins assuraient une grande partie de l'activité, ne peuvent désormais plus fonctionner normalement. De plus, les anesthésistes-réanimateurs libéraux ne trouvent plus ou que très rarement des remplaçants ou des successeurs. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de pallier ce déficit préjudiciable aux besoins de santé des Français et, en particulier, s'il pourrait être envisagé d'augmenter le nombre de postes d'internes affectés à l'anesthésie-réanimation et rendre plus attractive cette spécialité afin d'attirer plus d'étudiants.

Texte de la réponse

Actuellement, le nombre de praticiens formés en anesthésie-réanimation n'est pas suffisant par rapport aux besoins. Le maintien du flux actuel de formation conduit à terme à une décroissance des effectifs de la profession. Pour remédier à une telle situation, la transformation de cette spécialité en discipline constitue une mesure appropriée qui permet d'adapter le nombre de praticiens en formation à l'évolution de la démographie médicale par la possibilité de fixer chaque année le nombre de postes d'internes mis au recrutement. La création de cette nouvelle discipline d'internat tournée vers l'anesthésie-réanimation prendra effet à la rentrée scolaire 1993. De plus, des négociations sont actuellement en cours avec les représentants de la profession pour aboutir à une meilleure prise en compte des charges de travail et des responsabilités qui pèsent sur certains praticiens hospitaliers, du fait des gardes et astreintes. Enfin, la politique de restructuration des plateaux techniques qui va être mise en œuvre dans le cadre de la réforme hospitalière permettra à moyen et long termes d'apporter les solutions appropriées aux difficultés de recrutement qui sont apparues.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1078

Rubrique : Professions médicales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1395

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2363